



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 15 juillet 2019
à 10 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 15 juillet 2019 à 10 h 30.
- 10.03** Période de questions du public.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à Cojalac inc. pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, pour montant de 1 366 847,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2019-014 - 6 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 557 570,80 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

50 – Ressources humaines

- 50.01** Approuver la nomination temporaire de madame Lisa Siminaro, à titre de directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.
- 50.02** Approuver la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la Direction performance, greffe et services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance.

**Dossier # : 1197930002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Cojalac inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au montant total de 1 366 847,77 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 1 557 570,80 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur, les contingences de 10% et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S-AC-2019-014 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

- 1) d'autoriser la dépense totale de 1 557 570,80 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences pour un montant de 136 684,78 \$ (taxes incluses) et les dépenses incidentes pour un montant de 54 038,25 \$, taxes incluses;
- 2) d'accorder à « Cojalac inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 366 847,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2019-014;
- 3) d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à (100%) par l'arrondissement.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2019-07-11 13:09

Signataire : Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197930002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à « Cojalac inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au montant total de 1 366 847,77 \$, taxes incluses. Autoriser une dépense totale de 1 557 570,80 \$, taxes incluses, qui couvre le contrat de l'entrepreneur, les contingences de 10% et les dépenses incidentes. Appel d'offres public S-AC-2019-014 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a procédé à la publication d'un avis d'appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de reconstruction de sections de trottoirs et de bordures en béton, là où requis incluant la réfection des arrières trottoirs en gazon, en asphalte ou en pavé uni, et ce, afin de procéder aux reconstructions des trottoirs et/ou bordures là où requis sur le réseau local, artériel et collectrice de l'arrondissement, et ce, en lien avec les travaux projetés de PCPR et PRCPR 2020 de l'arrondissement et de la Ville-Centre.

De plus, les sections de trottoir ciblées sont uniquement des sections qui posent un danger aux usagers et/ou qui pour lesquelles de multiples requêtes et plaintes ont été acheminés par les citoyens de l'arrondissement.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 26 avril au 13 mai 2019.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours et a pris compte de la période des vacances de constructions, ce qui est conforme au délai requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les travaux concernent, d'une part, la construction ou la désaffectation d'entrées charretières dont les coûts sont assumés par les requérants selon le règlement sur les tarifs en vigueur et, d'autre part, la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures qui sont

à reconstruire selon une liste établie à partir de requêtes des citoyens ainsi que des sections à reconstruire suite aux réparations de fuite d'aqueduc survenu sur le réseau de la ville.

L'arrondissement assume les coûts des travaux de la reconstruction de sections de trottoirs et de bordures sur le réseau artériel et collectrice selon la liste du SUM en lien avec les contrats prévus de PCPR 2020 et PRCPR 2020

JUSTIFICATION

Étant donné le nombre élevé de requêtes relatives à l'état des trottoirs, sur le réseau local, artériel et collectrice, cet octroi de contrat permet de répondre efficacement aux demandes des citoyens en lien avec plusieurs problématiques et de trottoir dangereux et d'assurer la circulation des usagers

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 26 avril au 13 mai 2019. Sur les dix (10) preneurs de cahiers des charges, six (6) ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que le montant du plus bas soumissionnaire :

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	Prix*
Cojalac inc.	1 366 847,77 \$
Construction Larotek inc.	1 555 755,47 \$
Construction Cappa inc.	1 586 683,74 \$
Groupe ABF inc.	1 635 771,17 \$
Ramcor Construction inc	1 700 560,73 \$
De Sousa	1 750 655,34 \$
Dernière estimation	1 189 951,01 \$
Coûts moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>	1 599 379,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	17%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>	383 807,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>	28%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>	176 896,76 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>	15%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>	188 907,70 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	14%

N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.

Les montant des soumissions ont tous été vérifiés pour valider leurs exactitudes. Des corrections mineurs a été apportée sur la soumissions « Groupe ABF inc». Les corrections ne changent pas l'ordre des soumissions.

La soumission « Construction Cappa inc.» est non conforme étant donné qu'il n'est pas dans le registre des entreprises autorisées à contracter de l'Autorité des Marchés Publics (AMP).

L'estimation des professionnels de l'arrondissement est établie à partir des documents d'appel d'offres, des prix du marché de 2018 et selon des prix unitaires évalués en fonction du temps et du matériel requis pour réaliser le travail. L'écart entre la plus basse soumission et la dernière estimation des professionnels de l'arrondissement est de 176 896,76 \$ (15 %). L'explication de cet écart serait en partie dû aux nombreux projets nécessitant des travaux de béton à travers la Ville de Montréal et à la période d'appel d'offres.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Cojalac inc. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers. Cette entreprise détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle le renouvellement fut effectuée en date 29 octobre

2016. Une copie de cette attestation est jointe au sommaire.

Le décret 1049-2013 s'applique également aux sous contrats rattachés directement ou indirectement au contrat visé, plus spécifiquement en ce qui a trait à des travaux portant pour le même objet et les mêmes matières et qui comporte une dépense égale ou supérieure à \$25 000. A ce stade du sommaire décisionnel, le plus bas soumissionnaire conforme n'a pas finalisé de contrats avec ses sous-traitants. Cependant, tel qu'indiqué à l'article 2.11.1 de la section 1 "Instructions aux soumissionnaires" des documents d'appel d'offres, l'entrepreneur doit soumettre toutes les informations pertinentes de ses sous-traitants avant le début de l'exécution du contrat ainsi qu'une copie de l'autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) détenue par le sous-traitant. Le suivi pour les sous-traitants visés par le décret 1049-2013 s'effectuera donc à cette étape.

Cojalac Inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec. De plus, le soumissionnaire est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La soumission est valide pendant les 120 jours qui suivent sa date d'ouverture, soit le 13 mai 2019.

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 366 847,77 \$,.

La dépense totale est donc de 1 557 570,80 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, un montant de 136 684,78 \$ pour les contingences (10 %) taxes incluses et les dépenses incidentes pour un montant de 54 038,25 \$ taxes incluses.

Les dépenses incidentes comprennent des frais de laboratoire pour le contrôle qualité des matériaux, des dépenses pour travaux de conduit électrique si nécessaire, ou tout autres éléments non prévisibles.

Les dépenses sont assumées à 100% par l'arrondissement.

La ventilation des dépenses, incluant les contingences et les taxes applicables par année de réalisation est la suivante:

Ventilation des dépenses - Taxes et contingences comprises			
	Local	Artériel	Total
Trottoir	706 660,30 \$	796 872,25 \$	1 503 532,55 \$
Incidences professionnelles	20 534,54 \$	23 155,97 \$	43 690,50 \$
Incidences techniques	4 863,44 \$	5 484,31 \$	10 347,75 \$
	732 058,27 \$	825 512,53 \$	1 557 570,80 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable pour ce genre de travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cela engendrera des impacts pour les résidents, certains commerçants et sur la circulation. Les travaux ont une durée contractuelle de 60 jours de calendrier à l'intérieur de la période. La circulation sera gérée telle que décrite dans le devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des avis écrits seront distribués 24 heures à l'avance aux résidents pour qui les travaux concernent la reconstruction de leur entrée de garage. Les résidents seront avisés de sortir leurs véhicules le cas échéant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi de contrat : août 2019, suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Ordre de débuter : Phase 1: mi-août 2019 et phase 2 : mi-mai 2020

Fin des travaux : Phase 1 : octobre 2019 et phase 2 : mi-juillet 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mario LAVALLÉE, Ahuntsic-Cartierville

Valérie SIMARD, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Valérie SIMARD, 5 juillet 2019

Mario LAVALLÉE, 11 juin 2019

Jean CARRIER, 10 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu CARRIER
ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Michel BORDELEAU
Chef de division

Le : 2019-06-06



Dossier # : 1190356005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de madame Lisa Siminaro, à titre de directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

Il est recommandé d'autoriser la nomination temporaire de madame Lisa Siminaro, à titre de directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

Signé par Sylvie PARENT **Le** 2019-07-11 10:09

Signataire :

Sylvie PARENT

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1190356005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de madame Lisa Siminaro, à titre de directrice de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Pour faire suite au départ de la directrice d'arrondissement, Mme Michèle Giroux, il y a lieu de désigner une remplaçante temporaire dans cette fonction stratégique jusqu'à la nomination d'un(e) remplaçant(e).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo
DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie MEUNIER, Service des ressources humaines

Lecture :

Julie MEUNIER, 9 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ROBERT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Chef de division

Le : 2019-07-09



Dossier # : 1190356006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la Direction performance, greffe et services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

Il est recommandé d'autoriser la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la Direction performance, greffe et services administratifs, de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

Signé par Sylvie PARENT **Le** 2019-07-11 10:13

Signataire :

Sylvie PARENT

Chef de division
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1190356006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination temporaire de madame Marie-Pierre Busseau, à titre de directrice à la Direction performance, greffe et services administratifs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, à compter du 15 juillet 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Pour faire suite à la nomination temporaire de Mme Lisa Siminaro à titre de directrice d'arrondissement, il y a lieu de pourvoir temporairement au poste de directrice de la Direction performance, greffe et services administratifs, et ce, à compter du 15 juillet 2019. Mme Marie-Pierre Busseau a été sélectionnée pour remplacer Mme Lisa Siminaro durant sa nomination temporaire. Mme Busseau assumera ces fonctions jusqu'au retour à temps plein de Mme Siminaro.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie MEUNIER, Service des ressources humaines

Lecture :

Julie MEUNIER, 9 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie ROBERT
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Sylvie PARENT
Chef de division

Le : 2019-07-09